



14, rue du 8 Mai 1945
18800

ARRETE N° 2026-033 DU 20 JUILLET 2026
CONCERNANT L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
A CERTAINES HEURES ET EN CERTAINS LIEUX DE LA COMMUNE

Le maire de VILLEQUIERS,

VU l'article L.2212-1 du CGCT qui charge le Maire de la police municipale ;
VU l'article L.2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, comprenant notamment l'éclairage ;
VU le code de la route, notamment les articles R.416-4 et suivants, relatifs à l'éclairage et la signalisation de nuit, ou de jour par visibilité insuffisante ;
VU les articles L583-1 et suivants du Code de l'environnement, relatifs à la prévention des nuisances lumineuses ;
CONSIDERANT, d'une part la nécessité d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes, et d'autre part, la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue :

ARRETE

Article 1 : L'éclairage public de la commune sera éteint selon les modalités suivantes :

- lieux concernés : toute la commune de VILLEQUIERS (bourg et hameaux)
- plages horaires : de 23h00 à 6h00

Article 2 : L'information des habitants de la commune et des usagers de la route, quant aux modalités de mise en œuvre de cette mesure, sera assurée par les moyens suivants :

- insertion d'une information sur le site internet de la commune <https://www.villequiers.fr>
- affichage en mairie et dans les panneaux d'informations des hameaux

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} août 2026.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du CHER
- Monsieur le Président du SDE18
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du CHER
- Monsieur le Président du SDIS du CHER
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de BAUGY



Le maire,

Pascal BARREAU